

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2025 – 16

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 17 FÉVRIER 2025

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 03 juin 2025 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2025

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 03 juin 2025

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

135, Rue du Docteur Julliand 73000 CHAMBERY FRANCE

